Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

Secteur: SAINTE SUZANNE	N° de Convention : 33504
Article 1:	
circulaires relatives au " financement de matériel pédagogi sensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu ordin	
Le Rectorat de la Reunion représenté par, Le Recteur de l met à disposition de l'élève : ANDRIAMASSE NICOL domicilié : APP 5 4 RUE DU 20 DECEMBRE 1848 9744 Le matériel pédagogique individuel adapté suivant : - Ordinateur, référence :TMP653 immatriculé sous	AS Né(e) le : 18-08-2002 1 SAINTE SUZANNE
Valeur globale du matériel prêté 822 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux afféren	nts à sa scolarité.
Article 2:	
Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-07-2018, et es	st révisable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur.
Article 3:	
Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclarent s d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel sim	sur l'honneur ne pas avoir été bénéficiaires par un dispositif d'état ilaire à celui décrit dans le présente convention.
Article 4:	
du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontractar le cadre de sa scolarité et pour effectuer des travaux afféren	<u> </u>
Article 5:	
La souscription d'une assurance contractée par les représer	ntants de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée.
Article 6:	
	a domicile sont, dans ce cadre, à la charge des représentants de ent de batterie de l'ordinateur, et les éléments optionnels pouvant se
A SAINT DENIS le 15-10-2014	Livré le:
Pour le Rectorat:	NOM,PRENOM,QUALITE et SIGNATURE

1/1